

NICOLAS
PERRENOT DE GRANVELLE

MINISTRE DE CHARLES-QUINT

DISCOURS DE RÉCEPTION
A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE BESANÇON

Prononcé en séance publique le 1^{er} février 1900

PAR

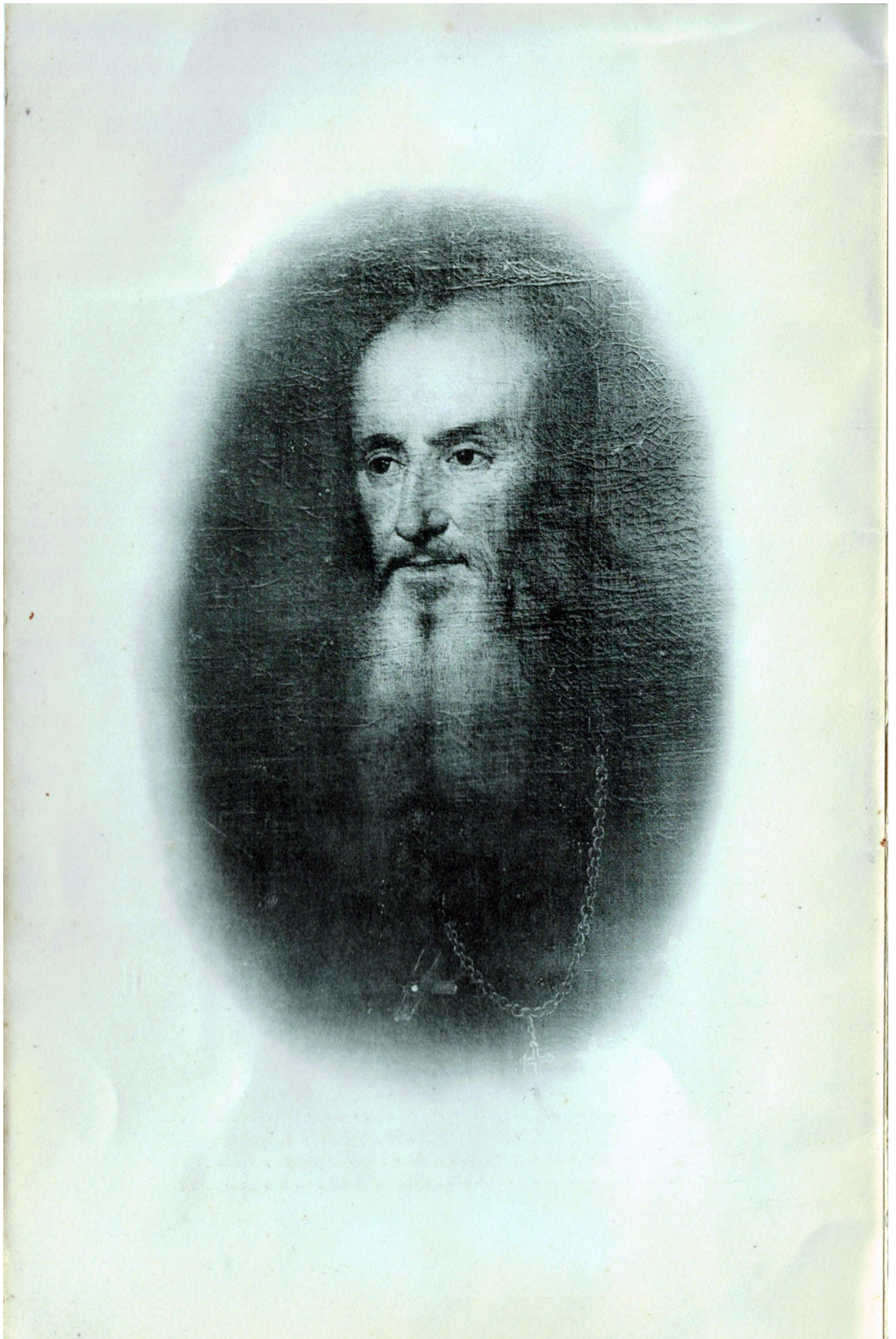
M. l'abbé Élie PERRIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT



BESANÇON
IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN

—
1901



MUSX. B

NICOLAS PERRENOT DE GRANVELLE

MINISTRE DE CHARLES-QUINT

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Votre Compagnie a le culte de nos gloires provinciales et vos nouveaux confrères sont assurés de trouver auprès de vous indulgence et sympathie lorsque, à défaut d'autres titres, ils apportent ici un sincère amour de tout ce qui touche à l'histoire de la Franche-Comté. Aussi ai-je pensé que, pour vous témoigner ma gratitude de l'honneur im-
mérité que vous m'avez fait en m'admettant dans vos rangs, et obtenir pardon à mon insuffisance, je ne saurais mieux faire que de m'abriter sous l'auréole d'un grand nom franc-comtois, et de solliciter votre bienveillante attention, non, certes, par la valeur du travail, mais uniquement par l'intérêt du sujet.

D'ailleurs, le moment paraît opportun pour parler de Nicolas Perrenot de Granvelle. La superbe statue, naguère érigée dans notre ville, grâce aux libéralités de Charles Weiss, en consacrant la gloire du fils, pourrait exposer le

mérite du père à tomber dans l'oubli. Combien de Bison-tins, en saluant l'effigie du grand cardinal dans la cour du palais qui porte son nom, s'imaginent que ce palais est son œuvre et que lui seul a illustré ce nom de Granvelle que nous prononçons avec une légitime fierté ! Double erreur que l'amour de la vérité nous engage à rectifier ou à prévenir en esquissant la noble figure de Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, ministre de l'empereur Charles-Quint.

I.

Nicolas Perrenot naquit à Ornans en 1484 ou 1485 (1), d'une famille dont le premier ancêtre connu, Nicolas Prenet ou Perrenot, quitta, l'an 1391, le village d'Ouhans, pour s'établir dans la gracieuse petite ville du val de la Loue. C'était un modeste *fèvre* ou *marischal*, c'est-à-dire forgeron ; l'un de ses fils exerçait la même profession de 1426 à 1448. Toutefois la famille ne tarda pas à sortir de cette humble condition. Le père de notre Nicolas, Pierre Perrenot, était juge-châtelain d'Ornans, notaire de la cour de Besançon et tabellion général du comté de Bourgogne.

C'est donc à tort que les détracteurs du grand ministre de Charles-Quint lui ont reproché l'humilité de son origine, et ses flatteurs prétendu qu'il appartenait à une famille noble (2).

(1) Ch. Weiss fait naître Nicolas Perrenot en 1486, et au moment de sa mort lui donne soixante-quatre ans (*Papiers d'État du cardinal Granvelle. Notice préliminaire*). Mais l'évêque d'Arras, le futur cardinal Granvelle, parlant aux ambassadeurs vénitiens, Morosi et Badoer, affirme que son père est mort dans sa *soixante-sixième* année. Par conséquent, ce n'est pas en 1486, mais tout au moins en 1485 que Nicolas Perrenot était né (V. Gachard, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*).

(2) Strada reproche à Nicolas Perrenot d'être sorti de l'échoppe d'un maréchal ferrant. Il confond évidemment Pierre Perrenot avec l'un de

De telles querelles semblent aujourd'hui bien mesquines. On naît où l'on peut : il n'y a lieu ni de se glorifier si l'on a été bercé sur les genoux d'une duchesse, ni de rougir si l'on a vu le jour dans une arrière-boutique.

Nicolas Perrenot était donc fils d'honnêtes bourgeois. Il reçut une bonne éducation. Son père l'envoya étudier le droit à l'Université de Dole, sous le célèbre professeur piémontais Mercurin de Gattinara. Celui-ci remarqua l'intelligence et l'application de son élève, et quand, plus tard, Mercurin fut devenu grand chancelier de l'Empire, il se souvint de Nicolas Perrenot et s'occupa activement de sa fortune.

Le jeune Perrenot, reçu docteur en droit, exerça d'abord les fonctions d'avocat au bailliage d'Ornans (1). C'est alors qu'il épousa une femme d'un rare mérite, Nicole Bonvalot, dont la famille comptait parmi les plus honorables de Besançon.

Grâce à l'appui de Gattinara, il marcha rapidement dans la carrière des charges et des honneurs : le 12 décembre 1518, il était nommé conseiller au parlement de Dole ; moins d'un an après, le 18 septembre 1519, il devenait conseiller et maître des requêtes au conseil privé des Pays-Bas ; puis le 17 juin 1521, maître des requêtes au conseil particulier de la gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, Marguerite d'Autriche.

ses ancêtres. Par contre, lorsque le futur cardinal sollicita son admission dans le chapitre de Liège, des amis complaisants ou des obligés reconnaissants lui fabriquèrent une généalogie dans laquelle figurent de nobles alliances (Wauters, dans *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*).

Marlet (*La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*, Dijon, 1859) cite, parmi les alliés des ancêtres de Nicolas Perrenot, quelques noms de bonne bourgeoisie ou de petite noblesse.

(1) Ch. Wauters (*Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*) dit que c'est au bailliage de Dole que Nicolas exerça les fonctions d'avocat. Weiss et les Franc-Comtois disent que c'est à Ornans.

Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, fut, nul ne l'ignore, l'insigne bienfaitrice de notre province. C'est à elle, c'est à son gouvernement plein de mansuétude et de prudence que la Comté a dû des années incomparables de prospérité et de repos. En signant un traité de neutralité en faveur du comté de Bourgogne, elle assura à notre pays une paix à peine troublée pendant les guerres que rallumait sans cesse la rivalité des maisons de France et d'Autriche (1). En laissant à notre province le soin de sa propre administration, elle en fit une sorte d'État indépendant dont elle fut moins la souveraine que la protectrice.

Nicolas Perrenot méritait la confiance de cette princesse, il l'obtint. Marguerite se fit représenter par lui à ces fameuses conférences de Calais où, sur l'initiative du pape et par la médiation du roi d'Angleterre, on se proposait d'amener la réconciliation de l'Empereur et du roi de France. Hélas! les plénipotentiaires, réunis à Calais, « après y avoir demouré troys moys, dit un naïf chroniqueur, et avoir heu plusieurs disputes, ne conclurent rien (2). » Mais cette entrée de Nicolas Perrenot dans les affaires diplomatiques ne lui fut pas inutile. Mercurin de Gattinara, l'un des principaux négociateurs, en prit occasion pour le recommander à l'Empereur. Celui-ci lui accorda l'expectative de conseiller en son conseil privé, avec l'agrément de prendre possession à la première place vacante. Deux ans après, le 15 septembre 1524, Nicolas Perrenot devenait conseiller d'État et, dès ce moment jusqu'à sa mort, ne quitta plus la cour de l'Empereur (3).

Sans tenir encore les premiers rôles dans l'administra-

(1) V. Huart, *Le cardinal Arborio de Gattinara*, Besançon, 1876.

(2) *Journal des Voyages de Charles-Quint*, par Jehan de Vandenesse, publié par Gachard, t. II de la collection des *Voyages de Charles-Quint*.

(3) *Histoire du cardinal de Granvelle*, anonyme, dont l'auteur est Courchetet, Paris, 1761.

tion de l'empire le plus vaste que le monde eût connu depuis Charlemagne, notre compatriote se fit promptement apprécier de Charles-Quint, un connaisseur d'hommes d'une rare pénétration. Désormais il ne se traitera plus à la cour d'affaire de quelque importance que le nom de Perrenot ne s'y trouve mêlé.

En 1526, Perrenot fut l'un des négociateurs du traité de Madrid, qui rendait à François I^{er} la liberté à des conditions si dures que les États du royaume refusèrent de les sanctionner. Pour amener le roi de France à l'exécution des clauses qu'il avait signées, il fallait un diplomate habile. Charles-Quint choisit Perrenot et l'envoya à Paris. Mais nulle habileté ne pouvait triompher du parti pris et de la mauvaise foi de François I^{er}. Le représentant de l'Empereur fut arrêté et enfermé à Vincennes, d'où il ne sortit qu'au mois de mars 1528, pour être reconduit à la frontière d'Espagne et échangé contre les ambassadeurs français que, par représailles, Charles-Quint avait fait arrêter à Madrid.

Chose singulière et qui se verra plus d'une fois dans la vie de Nicolas Perrenot, cet homme rencontrait inévitablement des adversaires de son influence, il n'eut presque jamais d'ennemis de sa personne. C'est ainsi que François I^{er}, après avoir traité si durement le représentant de Charles-Quint, éprouva le besoin de rendre hommage aux qualités de l'homme, « à son bon zèle et affection pour le bien de la paix, » et de lui marquer, dans une audience de congé, son regret de la sévérité dont il s'était vu contraint d'user à son égard (1).

De son côté, la reine Éléonore, femme de François I^{er}, avait en Nicolas Perrenot la plus entière confiance et prenait volontiers son avis sur les choses qui l'intéressaient personnellement.

(1) Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, notice préliminaire.

C'est pendant son séjour à Paris que Nicolas acquit, par procuration donnée à son père Pierre Perrenot et à son ami le chanoine Léonard de Gruyères, les titre et propriété de la seigneurie de Grandvelle, petit village situé à environ cinq lieues de Vesoul, sur la route d'Auxonne. L'acte d'acquisition fut signé à Salins, le 8 juillet 1527 (1). Il ne paraît pas que Nicolas Perrenot ait jamais résidé dans sa terre de Grandvelle (2), mais il en porta désormais le nom, et c'est surtout sous ce nom qu'il est connu dans l'histoire.

Rentré à la cour de Charles-Quint, après sa mission auprès de François I^{er}, Nicolas Perrenot reprit ses fonctions de conseiller d'État, ou, comme le désignent les documents de l'époque, de « maistre aux requestes (3) », mais en prenant de jour en jour une place plus grande dans l'estime de son maître. Nul doute que le grand chancelier, Mercurin de Gattinara, qui le premier avait su discerner son mérite, ne l'ait peu à peu initié au maniement des grandes affaires et signalé à Charles-Quint comme le plus intelligent et le plus dévoué des membres de son conseil. Mais c'est à coup sûr Charles-Quint qui par lui-même se rendit compte des aptitudes de Granvelle et le choisit pour tenir, après la mort de Mercurin, la première place dans l'administration de l'Empire.

Le *Journal* de Vandenesse nous apprend, en effet, que le 4 mai 1530, l'Empereur étant à Innsbrück, « mourut le cardinal de Gatinaire, grand chancelier, et furent là délivrés les sceaux au seigneur de Granvelle. »

Granvelle ne fut pourtant point nommé grand chance-

(1) Eugène de Beauséjour, *Quelques documents inédits relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle*, Vesoul, 1899.

(2) Par une anomalie assez étrange, l'usage a prévalu d'écrire Grandvelle (avec un *d*) quand on désigne le village, et Granvelle (sans *d*) quand on désigne les personnes.

(3) *Journal* de Vandenesse.

lier. Cette dignité portait ombrage à l'autoritarisme de Charles-Quint, il la supprima. Les titres donnés à Nicolas Perrenot dans les documents officiels sont ceux de premier conseiller et de garde des sceaux, jamais celui de chancelier, et c'est à tort, selon nous, que Weiss et les historiens franc-comtois appellent communément Nicolas Perrenot « le chancelier Granvelle. » Au reste, peu importe le nom, si notre compatriote eut la chose et si son influence fut égale et même supérieure à celle du grand chancelier auquel, de fait, il succédait.

Au moment où Nicolas Perrenot de Granvelle va devenir, après l'Empereur, le premier personnage de l'Empire, vous ne trouverez pas mauvais, Messieurs, que je m'arrête un instant à vous parler du maître qu'il servira jusqu'à sa mort et du théâtre sur lequel il doit désormais se montrer.

Charles-Quint est sans contredit une des grandes figures de l'histoire. Intelligent, sérieux, réfléchi, il s'appliqua de bonne heure à l'art si difficile de gouverner les peuples et révéla des qualités que peu d'hommes ont réunies au même degré. Il savait se rendre compte par lui-même et en détail des affaires si compliquées qui intéressaient l'administration de ses immenses États ; il était capable de se mettre à la tête d'une armée et de la commander avec l'habileté et l'audace d'un véritable homme de guerre. Ambitieux, on lui prêta avec quelque vraisemblance des rêves de monarchie universelle. Mais jaloux de son autorité, il se tenait en garde contre l'empire que pouvaient exercer sur lui les gens de son entourage et ne donnait sa confiance qu'à bon escient, sans tenir compte de la naissance et des titres, mais uniquement des talents et de la fidélité de ses serviteurs. Deux hommes seulement paraissent avoir obtenu sur lui un ascendant durable, le comte Don Francisco de Los Covos et Nicolas Perrenot de Granvelle. Il plaça le premier à la tête de la chancellerie

espagnole ; il confia au second la chancellerie impériale, c'est-à-dire la direction des affaires les plus importantes, de celles qui demandaient le plus d'expérience et de tact (1).

Los Covos demeura habituellement en Castille. Granvelle accompagna Charles-Quint dans ses nombreux voyages à travers l'Europe, dans ses campagnes militaires et jusque dans ses expéditions sur les côtes barbaresques. Granvelle était pour l'Empereur le conseiller indispensable et universel. Qu'on se figure ce qu'un tel rôle exigeait de sagacité et d'attention !

Jamais monarque n'eut sur les bras une telle complication d'affaires : il avait à maintenir dans son alliance le pape, le roi d'Angleterre et la foule des princes italiens ; à défendre l'Autriche contre les incessantes attaques du sultan, le royaume de Naples contre les corsaires de Tunis, d'Alger, de Tripoli ; et il était engagé avec la France dans une lutte formidable. Seul, en face de Soliman II, de Barberousse et de François I^{er}, il lui fallait encore maîtriser l'indiscipline de ses armées composées des éléments les plus disparates, et comprimer la turbulence des communes flamandes, organiser l'administration du nouveau monde, étendre sa pensée et son action d'un bout du monde à l'autre, de Mexico jusqu'à Bude, de Gand jusqu'à Tunis, et, ce qui était plus difficile, trouver les sommes énormes que consumaient de telles entreprises (2). A tous ces tracas l'œuvre de Luther en Allemagne vint bientôt ajouter un terrible surcroît. On peut même dire qu'à dater de 1530, c'est-à-dire de l'époque où Granvelle devint premier ministre, les préoccupations causées par la Réforme dominèrent toutes les autres et ne

(1) Lavissee et Rambaud, *Histoire générale*, t. IV, p. 359.

(2) V. Duruy, *Histoire de l'Europe*, de la fin du XIII^e siècle au commencement du XVII^e.

laissèrent à l'Empereur et à son conseiller ni trêve ni repos. Dans les pays d'Empire princes et peuples étaient agités par les prédications ardentes du moine révolté de Wiltemberg ; luthériens et catholiques formaient, chacun de leur côté, des ligues d'attaque et de défense et étaient prêts à se battre à coups d'épée comme à coups de syllogismes ; à la faveur du désordre des esprits, les pires instincts de la nature humaine se donnaient libre carrière, les princes s'emparaient des églises et des couvents, les paysans fanatisés montaient à l'assaut des palais et des châteaux. Et l'Empereur, chef temporel des provinces en révolution, avait la mission, vraiment surhumaine, de les pacifier, et, bon gré, mal gré, l'obligation de toucher aux questions spirituelles qui n'étaient point de sa compétence.

Que faire dans ces épineuses conjonctures ? Charles-Quint le demandait à Granvelle, et celui-ci devait à tout moment se tenir prêt à donner son avis sur toutes les affaires qui se traitaient à la chancellerie impériale. Charles ne prenait aucune décision sans l'avoir longuement consulté, sans s'être fait exposer par lui l'envers et l'endroit de chaque question. Quand l'Empereur devait donner aux princes ou aux ambassadeurs des audiences auxquelles l'étiquette ou d'autres circonstances n'autorisaient pas le ministre à assister, il priait Granvelle de lui dicter d'avance le sens des paroles à prononcer, des reproches à faire, des engagements à prendre. Les archives de Bruxelles possèdent encore quelques-uns de ces billets que Granvelle rédigeait pour son maître, la veille ou le matin de ces solennités, comme une sorte de programme diplomatique dont il est à croire que l'Empereur s'écartait rarement (1).

Il est en effet à remarquer qu'entre Charles Quint et

(1) Gachard, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*.

Nicolas Perrenot existait une telle conformité de vues que, s'il faut en croire un observateur bien informé, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, « rares et même très rares fois y avait-il entre eux divergence d'opinions et de conclusions (1). »

Ce n'est point pourtant que Nicolas Perrenot eût la préoccupation de pressentir d'abord ou de deviner de quel côté pencherait l'Empereur pour, en bon courtisan, ne proposer que des projets agréés d'avance. Un autre ambassadeur vénitien, Mocenigo, a pu écrire de lui : « Le principal éloge à faire du seigneur de Granvelle, c'est que, en toute circonstance, il est très riche de partis à prendre — *ricchissimo di partiti* — et qu'en quelque affaire difficile qui se présente il en a toujours trois ou quatre à proposer (2). »

Nul ne connaissait comme lui l'état politique, religieux et social de la chrétienté; nul ne savait si bien les vues et les ressources des différentes cours de l'Europe. Sa prudence, sa dextérité dans le maniement des affaires, étaient sans égales, et ses ressources d'esprit vraiment inépuisables : jamais il n'était embarrassé ; dans les situations les plus critiques il trouvait toujours quelque expédient pour en sortir.

On s'explique ainsi que la confiance qu'il inspirait à Charles-Quint fût sans bornes ; qu'on ait pu dire de lui qu'il était « le tout de l'Empereur, » et même, avec une manifeste exagération, que « Granvelle était empereur, Charles n'étant que son premier ministre (3). » On com-

(1) *Tra l'imperatore e il signor di Granvella è una conformità di procedere tanto grande che rare volte, anzi rarissime, sono discrepanti tra loro d'opinioni e conclusioni* (Relation de Marino Cavalli, citée par Gachard dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*).

(2) Relation de Mocenigo, *ibid.*

(3) *Histoire du cardinal de Granvelle.*

prend enfin que des juges compétents et impartiaux l'aient proclamé le premier homme d'État de son époque (1).

Mais quelle vie de labeurs et de fatigues dut être la sienne ! L'Empereur lui-même se plut maintes fois à le reconnaître dans des documents officiels. En un diplôme daté de Barcelone le 12 mai 1535, Charles-Quint, après avoir énuméré les services que lui a rendus et que lui rend Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, fait remarquer que tout cela n'a pas été « sans extrême peine, labeur, travail, vigilance et soulcy.... » Et plus tard, lorsque, le 1^{er} mai 1555, il érigea la terre de Grandvelle en baronnie au bénéfice de Thomas Perrenot, comte de Cantecroix, fils de Nicolas, il fit précéder sa concession de ce considérant si honorable pour la mémoire de son premier ministre :

« Considérant la gloire immortelle de ton illustre père Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle ; les qualités d'esprit et de cœur avec lesquelles il géra les affaires du saint-empire romain et celles de nos terres d'Autriche et de Bourgogne, en paix comme en guerre, sur terre comme sur mer et souvent au prix de grands labeurs et de cruels dangers ; en particulier le dévouement et l'intrépidité avec lesquels il nous accompagna dans nos expéditions militaires contre les Turcs, les Français et nos autres ennemis ; le zèle avec lequel il arrêta le flot des hérétiques pour le plus grand profit de notre personne, de notre état et du monde chrétien ; l'habileté qu'il déploya comme ambassadeur dans la conduite de plusieurs négociations délicates auprès des princes chrétiens ; le succès avec lequel il occupa jusqu'au dernier jour de sa vie la charge de garde des sceaux et de premier ministre (2).... »

(1) Relation de Mocenigo, citée par Gachard.

(2) Eug. de Beauséjour : *Quelques documents inédits relatifs à la terre, etc., de Grandvelle.*

Ce sont là, il faut l'avouer, de beaux états de service.

Aussi bien, pour se rendre compte par le détail de l'activité de Nicolas Perrenot, il faudrait, en quelque sorte, refaire l'histoire de Charles-Quint, le premier ministre se trouvant toujours placé à côté de son maître et caché pour ainsi dire derrière cette puissante personnalité; il faudrait dépouiller les archives de Madrid, de Vienne, de Bruxelles.... Travail énorme qui pourra tenter un jour la curiosité de quelque érudit franc-comtois, mais supérieur à mes forces et dépassant le cadre imposé à ce discours.

Toutefois il suffirait de parcourir le *Journal des voyages de Charles-Quint*, écrit par Jehan de Vandenesse et publié par Gachard, pour mesurer, au moins dans ses grandes lignes, la vaste carrière de Nicolas Perrenot. Là sont notés sommairement les faits et gestes de l'Empereur et des principaux personnages de la cour, jour par jour et presque heure par heure : le nom du seigneur de Granvelle y revient sans cesse.

Granvelle accompagne Charles-Quint à la première diète d'Augsbourg (1530), célèbre par la rédaction du symbole protestant connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Granvelle se rend à Tunis, sur la flotte impériale, dans cette fameuse expédition qui rendit la liberté à vingt mille chrétiens esclaves des musulmans. C'est Granvelle qui rédige le traité conclu avec Muley-Hassan, le nouveau bey de Tunis (1535).

Charles-Quint, voulant se laver devant l'Europe catholique du reproche qu'on lui faisait de troubler la paix publique par sa rivalité sans cesse renaissante avec le roi de France, c'est Granvelle qui rédige le mémoire justificatif sous ce titre qui n'est point précisément un modèle de concision et d'élégance : *Mémoire, récapitulation et assercion extemporanes et tumultuaires, contenant la plainne, nue et pure vérité, avec grossier arraisonnement, pour ceux qui*

voudront plus amplement et ordonnéement escrire des choses passées entre l'Empereur Charles cinquiesme de ce nom et le roy François de France et de leurs actions et gestes (1535) (1).

Granvelle est chargé de conclure une trêve avec François I^{er} (1537) et de préparer cette célèbre conférence de Nice suivie bientôt de l'entrevue d'Aigues-Mortes entre le pape, l'Empereur et le roi de France, pour mettre un terme à la guerre sans merci que se font les deux monarques et tourner les armes des chrétiens contre les ennemis de la foi (1538). Vandenesse raconte ici que Granvelle était monté sur une galère qui, aux approches d'Aigues-Mortes « s'encailla de sorte qu'elle se fendist par dessoubz, néantmoins sans péril de personne. »

L'an d'après, Charles-Quint désirant passer par la France pour aller réprimer la révolte des Gantois, c'est Granvelle qui vient à Loches négocier avec François I^{er} l'autorisation nécessaire (1539).

Une diète très importante devant s'ouvrir à Worms, à l'automne de 1540, pour traiter des affaires de la religion et des intérêts de l'Empire, et Charles-Quint ne pouvant s'y rendre de sa personne, c'est Granvelle qui va y représenter l'Empereur et y prononce un discours des plus remarquables sur l'union des princes chrétiens contre le Turc qui menace les frontières.

En 1541, l'Empereur veut organiser une flotte pour prendre la ville d'Alger, repaire d'écumeurs de mer qui désolent les côtes de ses États. Granvelle fait tous ses efforts pour l'en dissuader, mais c'est en vain. Il doit lui-même prendre part à l'expédition, assister au désastre de la flotte et se trouver en grand danger de périr (2).

(1) *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*.

(2) Le *Journal* de Vandenesse contient un récit très circonstancié de l'expédition d'Alger.

Au retour de cette désastreuse aventure qui arracha à Charles-Quint cet humble aveu : « Dieu a voulu me punir de ma présomption, » Granvelle est repris par les affaires d'Allemagne ; il est présent à toutes les diètes, à tous les colloques, à toutes les conférences : on le rencontre à Ratisbonne (1541), à Nuremberg (1543), à Spire (1544), à Worms (1545), tantôt avec l'Empereur, tantôt seul, représentant son maître au milieu des princes luthériens et catholiques, présidant même parfois les controverses théologiques entre les docteurs de l'une et l'autre croyance (1), chargé des négociations les plus délicates, comme d'amener le landgrave Philippe de Hesse, révolté, à se soumettre à l'Empereur, ou de débattre avec le duc de Clèves, vaincu par Charles-Quint, les conditions de son pardon, ou de gagner à la cause catholique l'électeur luthérien Maurice de Saxe ; engagé entre temps dans l'expédition de l'armée impériale sur Paris et signant, au nom de son maître, la paix de Crespy (1544), ou assistant avec son fils l'évêque d'Arras, plus tard cardinal, à l'ouverture du concile de Trente (1545).

Toutefois, une chose qui nous intéresserait par-dessus tout serait de connaître l'influence exercée par Nicolas Perrenot sur les décisions prises et les mesures adoptées dans les querelles religieuses qui désolaient l'Allemagne en la divisant contre elle-même. La question est délicate ; il m'eût été agréable de ne pas l'aborder si, parlant au nom de l'histoire, l'impartialité de l'historien ne m'imposait le devoir de dire tout ce que l'histoire nous a transmis sur ce sujet.

Un livre d'une haute autorité chez les érudits d'outre-Rhin, *l'Allemagne et la Réforme* (2), par le chanoine Janssen,

(1) Janssen, *L'Allemagne depuis la fin du moyen âge*, traduction E. Paris, t. III, *passim*.

(2) On peut lire dans le *Correspondant* du 10 janvier 1892 une étude des plus intéressantes sur la vie et les œuvres de Janssen. Chose assez

nous fournit, au point de vue spécial qui va nous occuper, des renseignements puisés à bonne source. Janssen a tout vu, tout lu, tout compulsé. Il a analysé les papiers diplomatiques des maisons princières d'Allemagne; il a recueilli l'écho de l'opinion publique et les confidences des hommes d'État : toutes ses assertions sont accompagnées de références précises.

Or, que pense-t-il de Granvelle? Le tout-puissant ministre de Charles-Quint lui paraît avoir joué, dans le drame religieux de l'Allemagne, un rôle néfaste. Le fait est que Granvelle obtint universellement les sympathies du parti protestant et éveilla de toutes parts les défiances des catholiques. On disait parmi les tenants de la vieille foi que l'Empereur était bien intentionné, mais trompé par son entourage, que les concessions déplorables arrachées au souverain en faveur de la Réforme étaient l'ouvrage de son premier conseiller, que celui-ci enfin était le « mauvais génie » de Charles-Quint.

Il faut faire une large part, dans ces récriminations, à l'esprit de parti et à cet instinct populaire qui plaide toujours l'innocence des souverains pour faire retomber tout entier sur les ministres l'odieux des mesures qui le mécontentent. Un point cependant reste acquis : les réformés ont pu considérer Granvelle, non point assurément comme un adepte de leurs croyances, mais comme un soutien politique de leur cause.

Faut-il voir là l'effet de cette modération que tout le monde s'accorde à reconnaître à Nicolas Perrenot? Devant l'effervescence des passions déchainées, surtout des passions politiques et religieuses, les hommes modérés sont exposés à passer pour des traîtres, et l'esprit de concilia-

curieuse, le futur historien catholique du protestantisme allemand a appris à écrire l'histoire à l'école d'un protestant, Jean-Frédéric Bœhmer, qui fut à la fois son maître et son ami.

tion du garde des sceaux a pu être la cause, au moins partielle, des soupçons que les catholiques militants conçurent à son endroit (1).

D'aucuns ont écrit que Granvelle n'avait nul souci de la question religieuse débattue entre Luther et l'Église, et que la querelle ne l'intéressait que par ses conséquences politiques (2). C'est prêter, sans preuves suffisantes, je crois, à un catholique du xvi^e siècle un indifférentisme religieux qui n'était pas généralement dans le goût et les habitudes de l'époque (3).

Enfin, et ceci est plus grave, on a soupçonné Granvelle de s'être laissé acheter par les défenseurs de la Réforme. Le ministre aimait l'argent et recevait volontiers et sans scrupule les présents de ceux qui traitaient avec lui. Janssen croit avoir retrouvé, dans les papiers qu'il a dépouillés pour composer son histoire, des preuves non équivoques de véritables marchandages et, selon son expression, de « pots-de-vin » joyeusement acceptés (4).

Nicolas Perrenot acquit, dans sa carrière d'homme d'État, une immense fortune, laquelle n'était point faite uniquement d'économies réalisées sur les pensions que lui servait l'Empereur. Celui-ci avait remarqué, du reste, et même reproché à son ministre ce désir immodéré de s'enrichir. Charles-Quint, il est vrai, dans une lettre où il en parle (5), observe que c'est là un « défaut commun à beau-

(1) La confédération luthérienne de Smalkalde rendit à Granvelle ce témoignage « qu'il avait employé tous ses soins pour procurer la paix à l'Empire et qu'il n'avait donné à l'Empereur que des conseils remplis de modération et d'équité. » *Histoire du cardinal de Granvelle*.

(2) Janssen, t. III, p. 560.

(3) On peut lire dans les *Papiers d'État*, t. II, p. 283, une lettre privée où Nicolas Perrenot parle des réformés, des « dévoyés de la foi, » en des termes qui font honneur à ses sentiments catholiques.

(4) Janssen, t. III, p. 468, 523, 573, 643.

(5) Lettre de 1545, citée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. I^{er}, p. 178.

coup d'autres grands hommes. » Hélas ! si l'Empereur, des rivages de l'éternité, contemple ce qui se passe aujourd'hui en cette Europe qu'il a jadis si bien connue, il peut constater que des hommes d'État, dont il serait exagéré de dire qu'ils sont de « grands hommes, » perpétuent chez nous les traditions chères à ses contemporains.

Quels qu'aient été les mobiles de sa conduite dans les affaires religieuses d'Allemagne, Granvelle y rencontra des difficultés de toute sorte qui épuisèrent ses forces et abrégèrent ses jours.

Dans l'été de 1549, se sentant fatigué et malade, il avait quitté la cour pour venir en Franche-Comté, où il espérait se rétablir en respirant l'air natal. Mais bientôt allait s'ouvrir la diète d'Augsbourg (1550) et l'Empereur ne voulait pas y paraître sans son conseiller favori. Il manda donc à Granvelle de s'y rendre. Celui-ci se mit en route malgré l'état déplorable de sa santé. Le voyage lui fut très pénible, et quand il arriva dans la ville impériale, ceux qui le virent jugèrent que ses jours étaient désormais comptés. L'ambassadeur de France, Marillac, écrivait au connétable de Montmorency, le 15 juillet 1550, que « M. de Granvelle était en termes d'aller bientôt voir ce que l'on faisait en l'autre monde ; qu'il avait le visage fort amaigri, la voix affaiblie, la parole accourcie ; qu'il était devenu gros et enflé par les jambes (1). » Granvelle était atteint d'hydropisie.

En quelques semaines le mal s'aggrava, au point de ne laisser plus d'espoir. « Le mercredy, vingt-septième jour du mois d'aoust, raconte Vandenesse, ayant esté le seigneur de Granvelle, le premier et plus secret conseiller de Sa Majesté, malade longtemps et se sentant pressé de la mort, receut les sacrements de l'Eglise environ les six

(1) Gachard, dans *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*.

heures du matin, et demy-heure après midi rendit son esprit à Dieu. »

Cette mort consterna Charles-Quint. S'il n'est pas exact qu'il ait, sous l'impression de sa douleur, écrit à Philippe II cette phrase que lui attribuent plusieurs historiens : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos (1), » du moins adressa-t-il à l'évêque d'Arras quelques paroles qui sont plus éloquentes que tous les panégyriques : « J'ai perdu plus que vous, lui dit-il, car j'ai perdu un ami tel que je n'en trouverai plus de semblable; vous, si vous avez perdu un père, je vous reste pour vous en tenir lieu (2). »

L'Empereur fit faire à son garde des sceaux, dans la cathédrale d'Augsbourg, des funérailles splendides : tous les princes, tous les membres de la diète, tous les officiers de la cour y assistèrent.

Le corps fut ensuite rapporté à Besançon pour y être inhumé dans la chapelle que Nicolas Perrenot avait fait construire, attenante à l'église des Carmes. Cette chapelle n'étant pas complètement terminée quand le cercueil arriva dans notre ville, on le déposa provisoirement dans une salle basse du palais Granvelle. Il y demeura toute une année. C'est, remarque A. Castan (3), le plus long séjour qu'ait fait Nicolas Perrenot dans sa splendide demeure de Besançon.

II.

Le grand homme d'État qui voulut dormir en Franche-

(1) Gachard, *ibid.*, fait remarquer qu'au moment où mourut Granvelle, Charles-Quint et Philippe II étaient ensemble à Augsbourg. Le père n'avait donc pas lieu de correspondre par lettres avec le fils.

(2) Gachard, *ibid.*

(3) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 10 mars 1867.

Comté son dernier sommeil était un Franc-Comtois qui avait bien mérité de sa province natale.

Franc-Comtois, Nicolas Perrenot ne l'était pas seulement par ses origines ancestrales et par sa naissance, mais par son tempérament, par sa physionomie, par ses qualités d'esprit et de cœur, par toute sa personne physique et morale. Aussi, Messieurs, aurions-nous de lui une idée bien incomplète si, après avoir étudié ce qu'il fit pour le service du saint-empire romain, nous ne nous arrêtions quelques instants à considérer ce qu'il fit pour son propre pays.

Nous connaissons deux portraits de Nicolas Perrenot : un tableau du musée de Besançon et une médaille conservée à la Bibliothèque nationale de Paris (1).

La peinture, attribuée au Titien, représente un homme d'âge déjà mûr, mais vigoureux encore, au front chauve, à la barbe blanche. La figure n'a rien de fin ni de distingué, mais elle s'éclaire de deux yeux intelligents et d'une expression de bonhomie qui n'exclut pas la finesse,

Dans la médaille, œuvre d'un travail ferme et délicat, Nicolas Perrenot — *Nicolaus Perrenotus*, comme on lit dans l'exergue — est plus jeune, la figure rasée, les cheveux taillés en rond et retombant méthodiquement sur le cou. La coiffure est une sorte de casquette ou de béret, comme on en voit fréquemment dans les portraits du temps, avec, par-derrière, une bande d'étoffe qui descend jusqu'au lobe de l'oreille. Une tête ronde, solidement attachée aux épaules par un cou un peu gros, un front plissé, un nez gaulois, des lèvres serrées et fines, un menton harmonieusement arrondi, mais surtout un œil large et profond, vous donnent l'impression d'un person-

(1) C'est mon savant confrère, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, qui m'a signalé l'existence de cette médaille et m'en a procuré une photographie.

nage fort et souple, intelligent et réfléchi, sans beauté plastique, mais plein de ressources morales.

Il ne suffirait point assurément d'avoir vu la portraiture de Nicolas Perrenot pour deviner tout ce qu'il fut ; mais quiconque aura lu son histoire ne la trouvera point en opposition avec les traits que nous ont conservés le pinceau du peintre et le burin du graveur.

Derrière cette physionomie bien franc-comtoise il ne nous est pas difficile de découvrir une âme passionnée pour les intérêts de la Franche-Comté. A la différence de tant d'autres parvenus, qui n'ont rien de plus pressé, quand ils ont atteint les sommets, que d'oublier l'humble vallée d'où ils sont partis, Nicolas Perrenot garda toujours à sa province natale une affection pleine de sollicitude. En quelque point de l'Europe que l'appelassent ses fonctions, il avait toujours, si j'ose m'exprimer ainsi, un œil tourné vers ce modeste coin de terre qui se nommait alors le comté de Bourgogne. Et le crédit dont il jouissait auprès du grand Empereur, il voulait en faire d'abord bénéficier sa petite patrie.

Charles-Quint lui-même était frappé de cette espèce de « passion » — c'est ainsi qu'il l'appelle — de son fidèle ministre. Le 6 mai 1543, il écrivait à Philippe II, du port de Palamos où il allait s'embarquer pour l'Allemagne : « Granvelle a ses petites passions, principalement en ce qui concerne les affaires de Bourgogne (1). »

En ce temps-là, notre province relevait de la couronne d'Espagne, mais avec des franchises qui constituaient pour elle une véritable autonomie. Granvelle estimait que cette situation était la meilleure qu'on pût rêver et que ce serait travailler au bonheur des Franc-Comtois que de les affermir à la fois dans leur indépendance provinciale et dans

(1) Wanters, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*.

leur soumission politique à la maison d'Autriche. Or, à cette époque, deux dangers menaçaient la comté de Bourgogne. Le voisinage de la France, les similitudes de race, de langage, de mœurs, les souvenirs de l'ancienne domination pouvaient incliner nos compatriotes à désirer la réunion de leur pays à la puissante monarchie française. D'un autre côté, les cantons suisses, avec lesquels la Franche-Comté avait tant d'affinités, pouvaient provoquer chez nous la tentation d'entrer dans leur république, surtout si la réforme religieuse, à laquelle ils s'étaient voués, s'introduisait sur notre territoire.

Granvelle se proposa de parer à cette double éventualité. Pour écarter le premier danger, il usa de toute son influence sur l'Empereur et sur les princesses Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie, gouvernantes des Pays-Bas et de Bourgogne, en vue d'obtenir à la province, et surtout à la ville de Besançon qui, sans en être la capitale, en était le centre le plus important, des privilèges et des faveurs de toute sorte, grâce auxquels il affectionnait de plus en plus les citoyens à la domination impériale. Granvelle s'employa, notamment, au renouvellement du traité de neutralité entre les deux Bourgognes, lequel fut un bienfait de haut prix pour notre province.

Au surplus, il serait trop long d'entrer ici dans les détails : les registres des délibérations du conseil de la commune de Besançon sont remplis des témoignages de la reconnaissance des citoyens envers l'Empereur et son ministre Granvelle (1).

Pour prévenir toute pensée de réunion aux cantons suisses, il fallait à tout prix empêcher la Réforme de s'infiltrer en Franche-Comté. Les populations étaient sincèrement catholiques. Mais on doit toujours compter avec les

(1) A. Castan, *Granvelle à Besançon*, dans la *Revue historique*, 1^{re} série, t. I^{er}.

passions humaines. Une hostilité à peu près constante régnait entre l'archevêque et son chapitre, d'une part, le parlement de la province et la commune de Besançon, d'autre part. Par là les forces vives du pays, au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, s'usaient en des luttes intestines dont les émissaires de la Réforme ne pouvaient manquer de tirer profit. La cause profonde de toutes ces querelles était, du côté du clergé, la revendication d'immunités et de privilèges qui ne concordaient plus avec les idées du temps ; du côté de la commune et du parlement, la tendance à assujettir le clergé à la juridiction séculière et aux charges communes des citoyens.

Pour compliquer la situation, il se trouvait alors en notre ville un homme remuant et ambitieux, sorte de tribun du peuple toujours prêt à soulever la foule contre l'archevêque, les chanoines et les religieux, et jouissant d'une influence telle que pendant longtemps il fut le maître de la municipalité et qu'on l'appelait communément *le petit empereur de Besançon*. J'ai nommé Gauthiot d'Ancier.

Granvelle, désireux d'exercer une action sur le conseil communal, et à tout le moins d'être exactement renseigné sur ce qui s'y passait, sollicita et obtint de Marguerite d'Autriche l'office de *juge impérial* devenu vacant en 1527 par la mort de Pillot de Chenecey. Le juge impérial, ou juge de régalie, avait droit de prendre part à tous les actes judiciaires de la commune. Granvelle, toujours absent, délégua son beau-père Jacques Bonvalot pour le représenter dans cette charge.

Granvelle avait aussi son influence au chapitre métropolitain par son beau-frère, François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, plus tard archevêque élu de Besançon, et administrateur du diocèse pendant la minorité de Claude de la Baume.

Il se trouvait ainsi en mesure de s'interposer utilement

entre la commune et le Chapitre dans les conflits qui surgissaient à tout propos.

Selon son tempérament et ses habitudes, il recourut d'abord à la modération. A chaque incident nouveau, c'était un nouvel appel à l'Empereur. Granvelle était là pour le recevoir. La réponse était favorable tantôt à l'une des parties, tantôt à l'autre, et quelquefois concluait à une transaction. Malheureusement les intrigues de Gauthiot d'Ancier paralysaient le plus souvent le bon effet de ces décisions. Granvelle essaya alors de désarmer ce dangereux rival, en le faisant combler de faveurs par Charles-Quint. Gauthiot d'Ancier, s'étant rendu à Tolède, reçut à la cour un excellent accueil, et rentra à Besançon avec la promesse de toutes sortes d'avantages pour lui-même et pour la ville (26 juin 1534) (1).

Mais l'ambition de Gauthiot n'était pas encore satisfaite ; il ne tarda pas à reprendre ses manœuvres sous d'autres formes : il alla jusqu'à nouer des relations avec les luthériens de Neufchâtel, et leur proposa même un plan d'invasion de la Franche-Comté.

Cette fois la mesure était comble, et Granvelle résolut de frapper un grand coup.

Depuis dix ans, Gauthiot disposait en maître absolu des élections municipales. Il fallait renverser sa dictature. Granvelle, qui avait déjà travaillé à la prospérité matérielle de la ville en attirant à Besançon des banquiers génois et en y installant des foires financières, obtint pour la commune le droit de battre monnaie. C'était un privilège énorme. Mais l'archevêque y fit opposition en vertu d'un droit accordé à ses prédécesseurs par Charles le Chauve. Faire cesser cette opposition et, par là, rendre effectif le privilège accordé à la cité, ce serait pour Granvelle un sûr

(1) A. Castan, *Granvelle à Besançon*, dans la *Revue historique*, 1^{re} série, t. I^{er}.

moyen de gagner la population à ses vues. Il eut l'habileté d'y réussir, en promettant à l'archevêque et au Chapitre de mettre un terme aux inquiétantes menées de Gauthiot d'Ancier.

Appuyé ainsi sur la confiance du clergé, soutenu par la reconnaissance des habitants, il fit dresser, par ses affidés, pour les élections de 1537, une liste opposée à celle de Gauthiot d'Ancier. Celle-ci se trouva en minorité; un nouveau conseil s'installa à l'hôtel de ville; Jean Lambelin, secrétaire et complice de Gauthiot dans toutes ses manœuvres, fut jugé, condamné à mort et décapité le 12 juin 1538. Quant à Gauthiot, il alla méditer à Gray, le reste de sa vie, sur l'inconstance de la faveur populaire.

Ce coup découragea les partisans avoués ou secrets de la Réforme, et rétablit définitivement la bonne harmonie entre la commune et le clergé.

Nicolas Perrenot avait justifié par là ce qu'il disait lui-même, « qu'il veillait sans cesse sur la province, ayant un soin continuel de sa seurté et préservation plus que de sa propre vie (1). » Et l'assemblée des cogouverneurs de la cité pouvait sans exagération proclamer Nicolas Perrenot « le principal restaurateur et le plus affectionné seigneur de cette république (2). »

La sollicitude de ce noble cœur pour son pays d'origine ne se démentit jamais. Jusqu'à sa mort, il fut le conseiller, le guide, le protecteur éclairé et bienveillant de ceux auxquels étaient confiés les intérêts les plus chers de la province. C'est ainsi, par exemple, qu'on le voit intervenir pour le bien de la paix dans les tristes démêlés du Chapitre avec l'indigne archevêque que fut Claude de la Baume. Écrivant de Worms, le 6 août 1545, à son beau-frère Jean

(1) Extrait d'un mémoire de Nicolas Perrenot, en 1543, dans les *Recès* de J. Chifflet, t. I^{er}, p. 192.

(2) A. Castan, *Granvelle à Besançon*, dans la *Revue historique*, 1^{re} série, t. I^{er}.

de Saint-Mauris, il parle des « grandes anxiétés » par lesquelles cette affaire l'a fait passer, d'autant plus qu'il y allait « de la réputation de la compagnie, » c'est-à-dire du Chapitre métropolitain (1). Enfin il put obtenir non « sans incroyable peyne » que le pape ratifiât un accord préparé par ses soins, et aux termes duquel François Bonvalot, élu archevêque par les chanoines ses collègues, mais non reconnu par Rome, fut chargé de l'administration du diocèse jusqu'à la majorité du titulaire (2).

Tout en s'occupant d'intérêts plus généraux, Nicolas Perrenot n'eut garde d'oublier la petite ville où il avait reçu le jour. Les archives municipales d'Ornans conservent encore trois chartes accordant aux habitants divers privilèges et exemptions obtenus par l'intervention de Granvelle (3).

Il aida de ses deniers à la reconstruction de l'église paroissiale et prit à sa charge la bâtisse et l'ornementation de la chapelle qui porte son nom et dans laquelle se trouve actuellement le tombeau de son père, Pierre Perrenot, et de sa mère, Étienne Philibert (4).

Quant aux services individuels rendus aux Comtois qui recouraient à lui, nul ne pourrait les compter. Cet homme était bon, affable (5), n'ayant rien pris — ce qui prouve son

(1) *Papiers d'État*, t. III, p. 178.

(2) *Ibid.*, et Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, p. 214.

(3) Marlet, *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle*.

(4) Ce monument, très simple, consiste en une large table carrée, en pierre de Sampans, posée sur un massif de même matière. Il porte sur la face antérieure une inscription rappelant les titres de Pierre Perrenot. Jusqu'à ces dernières années, il était placé dans le chœur de l'église, en avant de l'autel. Le conseil de fabrique, considérant que cette masse de pierre était encombrante en un tel endroit, prit une délibération pour en ordonner le transfert dans la chapelle Granvelle.

(5) Un ambassadeur vénitien, cité par Gachard dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Charles-Quint*, parle avec admiration de la courtoisie et de l'affabilité de Granvelle : *Affabile molto*.

bon sens — de la morgue que trop souvent la fortune donne à ses favoris. Quand il écrivait à ses compatriotes, il ne se parait d'aucun de ses titres et signait modestement *Nicolas Perrenot*. Lorsqu'il s'adressait à quelqu'un du parlement de Dole, se souvenant qu'il avait été membre de cette compagnie, il semblait revendiquer l'honneur de l'être encore en se disant toujours « le bon confrère » de son correspondant.

S'il faut en croire un historien franc-comtois (1), Nicolas et ses fils auraient « établi et enrichi plus de soixante familles en ce pays. » Toutefois, comme il était juste, en fait de familles à pourvoir, Nicolas Perrenot commença par la sienne : il la laissa immensément riche. Chacun de ses onze enfants, cinq garçons et six filles, se trouva en possession d'un fort bel héritage.

Dès son arrivée à la cour de Charles-Quint, il s'était préoccupé de relever la situation de son père, Pierre Perrenot. Le modeste juge-châtelain et tabellion fut créé chevalier, seigneur de Cromary et lieutenant des sauneries de Salins (2).

Quant à Nicolas, il obtint pour lui-même, outre cet office de juge impérial qui lui donnait entrée aux séances du conseil communal de Besançon, la charge de *pardessus* ou surintendant *des saulneries de Salins*, dont son père eut la lieutenance, les *greffes* ou *scriberies* et *scels* du bailliage d'Aval ou de Vesoul, et l'office, rendu bientôt héréditaire dans sa famille, de *maréchal de l'Empire* dans la ville de Besançon, c'est-à-dire la charge de haute police dans la ville impériale quand l'Empereur ou le roi des Romains y faisaient leur résidence (3).

En dehors de la province, nous ne connaissons à Nicolas

(1) Lampinet, *Histoire manuscrite du parlement de Dole*.

(2) Marlet, *op. cit.*

(3) *Histoire du cardinal de Granvelle*.

Perrenot que deux distinctions honorifiques : il fut commandeur de Calaméa, de l'ordre d'Alcantara et chevalier de l'Éperon d'or. Nul doute que s'il en eût eu le goût, sa haute situation lui eût permis d'obtenir d'autres décorations. Mais il était trop avisé, trop pratique et, disons le mot, trop Comtois, pour attacher beaucoup d'importance aux appellations sonores.

Cet esprit pratique et comtois se révèle jusque dans l'usage que Granvelle fit de sa fortune. A mesure que les ducats affluaient dans sa cassette, il les plaçait en acquisitions sur de bonnes terres de sa province natale. C'est ainsi qu'il acheta la seigneurie de Grandvelle (1527), de Maïche (1530), de Maizières (1536), de Chantonay (1536), d'Amondans (1537), de Venères (1539), de Rosey-le-Vernois, Raze et Mailley (1543), de Sçay (1546), de Scey-en-Varais, Malans et Cresancey (1550).

En fait de possessions terriennes hors de la Franche-Comté, on ne signale à Nicolas Perrenot que le comté de Cantecroix et ses dépendances, dans les Pays-Bas (1).

En 1549, il créa de toutes pièces, sur ses terres de Grandvelle, un nouveau centre d'habitation qu'il appela de son nom patronymique et qui s'appelle encore *le Perrenot*, comme s'il eût voulu, à côté du titre seigneurial qui symbolisait, en quelque sorte, son ascension dans la hiérarchie sociale, perpétuer le souvenir de ses humbles débuts (2).

Il ne faudrait pas croire que Granvelle eût une résidence dans chacun des pays dont il devint le seigneur. Il en construisit quelques-unes cependant, une entre autres à Ornans, où la maison Granvelle est encore debout et garde, malgré bien des changements, l'aspect monumental (3) et

(1) Wauters, dans la *Biographie nationale de Belgique*, art. *Granvelle*.

(2) Eugène de Beauséjour, *Quelques documents relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle*.

(3) Marlet, *op. cit.*, p. 78.

quelques parties intéressantes de la construction primitive.

Mais c'est surtout par l'édification du palais Granvelle à Besançon que Nicolas Perrenot donna à ses contemporains et transmit à la postérité un éclatant témoignage de son bon goût et de sa munificence.

Il était depuis deux ans garde des sceaux et premier conseiller de Charles-Quint lorsqu'il vint à Besançon pour prendre personnellement possession de sa charge de juge pour le comte de Bourgogne. La municipalité, avertie de son approche, lui fit une réception magnifique. Les gouverneurs et notables allèrent l'attendre au delà de la porte de Battant, et « à son entrée, disent les registres de l'hôtel de ville, a esté tirée la grosse artillerie et en très grant joie et liesse a esté receu triomphalement par mesdicts sieurs, et aussi general et commung de ladite cité. »

Vivement touché de cet accueil, Granvelle s'ouvrit aux gouverneurs du projet qu'il avait conçu de bâtir dans leur ville un palais qui en serait l'ornement. Les gouverneurs y applaudirent et non seulement donnèrent les autorisations nécessaires, mais s'appliquèrent à accorder toutes les concessions et avantages qui pourraient faciliter la réalisation du projet.

On se mit à l'œuvre sans retard : en l'espace de sept ans, cet imposant édifice fut achevé. Nicolas, retenu par ses fonctions auprès de l'Empereur, ne put surveiller l'exécution des travaux. Mais il fut dignement suppléé dans cet office par son épouse, Nicole Bonvalot, femme d'un grand sens et d'une rare énergie.

Le millésime de 1534 avec la devise *Sic visum Superis* se lit sur le fronton d'une fenêtre du rez-de-chaussée, et les millésimes de 1539 et 1540 sur divers chapiteaux de l'étage supérieur (1).

Granvelle ne fit dans sa princière demeure que de brefs

(1) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle.*

séjours. Il se plut néanmoins à l'orner d'œuvres d'art recueillies dans tous les pays d'Europe, et c'est à son ombre, dans la chapelle bâtie par lui près de l'église des Grands-Carmes, qu'il voulut abriter sa dépouille mortelle.

Ce palais Granvelle, malgré son état de délabrement actuel, reste encore le plus beau monument de notre cité. Nous le montrons avec orgueil aux étrangers qui viennent chez nous. Un jour, prochain sans doute, il sera l'objet de restaurations importantes. On peut même espérer que la municipalité voudra construire en même temps la façade qui compléterait si heureusement cet édifice sur la rue de la Préfecture. Permettez-moi d'exprimer le vœu qu'alors on érige sur le fronton du monument rajeuni, sinon la statue, le buste ou le médaillon de Nicolas Perrenot de Granvelle, du moins une modeste plaque commémorative en l'honneur du grand ministre de Charles-Quint, du noble enfant de la Franche-Comté, du bienfaiteur insigne de notre ville et de notre province.



